

## 2021\_CT2\_057

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES - Approbation d'une convention**

---

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Interventions économiques**

■ Séance du 11 février 2021

05\_2\_09

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES -  
Approbation d'une convention

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

#### ■ Séance du 18 Février 2021

17593

#### ■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda du développement économique de la Métropole, approuvé en mars 2017.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

Le Pôle Capenergies réunit 530 membres, entreprises, centres de recherche, organismes de formation et financiers dont les activités s'inscrivent dans le développement économique des filières énergétiques.

Pour accélérer la transition énergétique, Capenergies réaffirme, pour la phase IV des Pôles de compétitivité, son positionnement sur l'ensemble du mix énergétique « décarboné » et sa stratégie volontariste en direction des réseaux faiblement interconnectés et insulaires.

Le Pôle a défini 3 Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) :

1. Décarboner les usages et en améliorer l'efficacité énergétique
2. Optimiser les systèmes énergétiques multi-fluides et multi-services
3. Produire de l'énergie décarbonée

Le programme d'action du Pôle se structure autour de plusieurs axes :

- Actions de gouvernance
- Actions d'animation de l'écosystème et de la communauté des membres
- Actions d'accompagnement des projets
- Développement à l'Europe et à l'international
- Emploi, formation RSE
- Le programme Flexgrid
- Le volet Hydrogène

Capenergies est également très impliqué dans le déploiement de l'OIR Energies de demain.

Enfin, le Pôle organise en 2021 la 4ème édition du Colloque européen E4SM « Energy for Smart Mobility ».

Le Pôle s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe 2 de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à 50 000 €, représentant 5,33 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 937 974 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 25 000 € seront pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- 25 000 € seront pris en charge sur le budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 (3A)

Pour les actions menées au titre de Flexgrid, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à 13 000 €, représentant 4,26 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 305 138 €.

Flexgrid est un programme de déploiement des systèmes énergétiques optimisés qui vise à déployer depuis 2017 un ensemble d'équipements et de technologies smartgrid arrivées à maturité industrielle pour dynamiser le tissu économique et faire de la zone de déploiement une vitrine à l'export du savoir-faire français en matière de smartgrid.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 8 000 € seront pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- 5 000 € seront pris en charge sur le budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 (3I)

Pour les actions menées au titre du volet Hydrogène, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à :

- 13 000 €, représentant 8,73 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 148 914 € pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370 – Chapitre 65748 – Fonction 67

Pour les actions menées au titre du Colloque européen, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à :

- 9 000 €, représentant 7,91 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 113 762 €, pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370 – Chapitre 65748 – Fonction 67 ;

N° GU	Association	Territoire	Budget prévisionnel global 2021	Budget Prévisionne l' actions 2021	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs
2021_631	Pôle CAPENERGIES Gouvernance et Animation du Pôle	Budget principal du métropolitain	2 381 156 €	937 974 €	10 000 €	25 000 €	Oui
2021_632	Pôle CAPENERGIES Gouvernance et Animation du Pôle	CT2 Pays d'Aix du	2 381 156 €	937 974 €	55 000 €	25 000 €	Oui
2021_634	Pôle CAPENERGIES Programme Flexgrid	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	305 138 €	13 000 €	8 000 €	Oui
2021_635	Pôle CAPENERGIES Programme Flexgrid	CT2 Pays d'Aix	2 381 156 €	305 138 €	13 000 €	5 000 €	Oui
2021_581	Pôle CAPENERGIES OIR Volet Hydrogène	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	148 914 €	13 000 €	13 000 €	Oui
2021_643	Pôle CAPENERGIES OIR E4SM	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	113 762 €	9 000 €	9 000 €	Oui
<b>TOTAL</b>						<b>85 000 €</b>	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée en 2021 au Pôle CAPENERGIES pour les actions spécifiques et celles menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle, une subvention totale de 85 000 euros qui se répartit de la façon suivante :

- 55 000 € pris en charge sur le budget principal métropolitain
- 30 000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle CAPENERGIES, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget métropolitain principal métropolitain en section de fonctionnement – Sous Politique B370 - Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 67
- le budget 06 de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

## CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**58, boulevard Charles Livon**  
**13007 MARSEILLE**

représentée par **Son Président en exercice, ou son représentant,**  
**régulièrement habilité à signer la présente convention par**  
**délibération n° ECO**  
**du Bureau de la Métropole du 18 février 2021**

ci-après désigné **« la Métropole »**

**ET**

l'Association **CAPENERGIES**  
sise **Domaine du Petit Arbois – Bât Henri Poincaré**  
**Avenue Louis Philibert - CS30658**  
**13547 AIX-EN-PROVENCE Cédex 4**

représentée par **Sa Présidente, Madame Anne-Marie PÉREZ**

ci-après désignée **« l'association »**

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir développer l'innovation pour accélérer la transition énergétique et le développement économique, en :

- Rapprochant les acteurs de la recherche, de l'industrie et de la formation, afin de faire émerger et de développer des projets conduisant à des produits ou des services nouveaux commercialisables,
- Accompagnant les entreprises membres de l'association dans leur développement,
- Recherchant les financements publics ou privés associés,
- Participant à la transition énergétique des territoires de l'association

L'objet de l'association est de :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie du Pôle,
- Mettre en œuvre une veille sur les problématiques énergétiques,
- Assurer la gouvernance du Pôle,
- Animer la communauté des membres pour assurer la mission du Pôle,
- Développer les partenariats avec les structures complémentaires travaillant pour l'innovation énergétique (autres pôles,)
- Favoriser le lien entre les membres de l'association et les structures étatiques ou territoriales.

Le programme d'actions 2021 du Pôle relatif à la gouvernance et à l'animation du Pôle s'articulera autour de plusieurs axes :

- Actions de gouvernance
- Actions d'animation de l'écosystème et de la communauté des membres
- Actions d'accompagnement des projets
- Développement à l'Europe et à l'international
- Emploi, formation RSE

Le Pôle assurera également :

- L'animation du programme FLEXGRID et des projets qui y sont actuellement associés.
- La poursuite des actions relatives au Volet Hydrogène ainsi que l'accompagnement des projets structurants à l'échelle internationale et européenne.
- L'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du Colloque Européen E4SM.

**Le programme d'actions est détaillé en Annexe de la présente convention.**

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association pour la réalisation des différents volets de son programme d'actions 2021.

## ARTICLE 2: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention

### ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

#### 4.1 Budget prévisionnel de l'action :

L'annexe 1 à la présente convention précise :

- Les budgets prévisionnels globaux de l'objectif ou action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;

Conformément à cette annexe :

- Le coût total prévisionnel de la gouvernance et de l'animation du Pôle représente un montant de dépenses éligibles de 937 974 €
- Le coût total prévisionnel du programme Flexgrid représente un montant de dépenses éligibles de 305 138 €
- Le coût total prévisionnel du volet Hydrogène représente un montant de dépenses éligibles de 148 914 €
- Le coût total prévisionnel du colloque européen représente un montant de dépenses éligibles de 113 762 €.

#### 4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 85 000€, et représente 5,64 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est réévaluée.

Archives de la préfecture  
01320054809-202102411924-CTE-0510  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 55 000 € sur le budget métropolitain centralisé
- 30 000 € sur le budget du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2)

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles

#### **4.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

### **ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION**

#### **5.1 Contrôle :**

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **5.2 Suivi :**

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **5.3 Évaluation :**

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivi par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

L'évaluation porte, en particulier; sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

#### **5.4 Renouvellement :**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

### **ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES**

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;

- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;

- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;

- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.

La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;

- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

#### **6.2 Justificatifs à fournir par la structure :**

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- Le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités
- la liste des indicateurs figurant en annexe 2, dûment complétés.

### **6.3 Autres engagements :**

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

## **ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

## **ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

## **ARTICLE 9 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

**ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

**ARTICLE 12 : RECOURS**  
**ARTICLE 12 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération  
n°

du Bureau de la Métropole  
du 18 février 2021

**Pour l'Association**

**La Présidente**

**Madame Anne-Marie PEREZ**

**Pour la Métropole**

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président délégué au  
Développement Economique, au plan de  
relance pour les entreprises, à  
l'Artisanat, au Commerce**

**Monsieur Gérard GAZAY**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

## ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2021

Budget prévisionnel 4 <sup>ème</sup> édition du colloque E4SM 2021 POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES		Axe 5	
DEPENSES	B-E4SM 2021	RECETTES	B-E4SM 2021
60 - Achats	421	70 - Produits	40 000
605 - Achats de matériels, équipements	0	708 - Prestations de services	40 000
608 - Achats de fournitures	421		
		75 - Autres produits	32 762
61 - Services extérieurs	24 399	756 - Cotisations	17 680
611 - Prestations de services	1 131	758 - Contributions financières	15 082
613 - Locations	2 160		
614 - Charges locatives	500	74 - Subventions d'exploitation	41 000
615 - Entretien et réparations	224	Etat	0
616 - Assurances	58	FNADT/FRED	0
617 - Etudes et recherche	15 000	DIRECTE PACA Actions co	0
618 - Divers	5 316	DIRECTE CORSE	0
		ADEME	0
62 - Autres services extérieurs	32 930	Union Européenne	0
621 - Personnel extérieur à l'entreprise	900		
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	868	Région SUD	32 000
623 - Publicité, publications	5 000	Région SUD	32 000
6251 - Déplacements	3 210	SECA	0
6257 - Réceptions	22 539	Service Europe	0
628 - Frais postaux et frais de télécom.	412		
627 - Services bancaires et assimilés	0	Total Départements et Communautés	8 000
628 - Cotisations	0	Départements	0
		CD 13	0
63 - Impôts taxes et versements assimilés	132	CD 84	0
6311 - Taxe sur salaires (inclu dans charges de personnel)	132	CD 06	0
6333 - Taxe formation professionnelle	132	CD 04	0
		CD 05	0
64 - Charges de personnel	55 880	Communautés de communes	9 000
641 - Salaires	33 628	MPM	9 000
645 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)	22 352	TPM	0
		NCA	0
65 - Autres charges de gestion courante		CPA	0
		CASA	0
66 - Charges financières		Grand Avignon	0
661 - Dotations		Autres	0
aux amortissements et provisions		CTC	0
		CTC - Cotisations corses	0
<b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>	<b>113 782</b>	76 - Produits financiers	
87 - Contributions volontaires	3 100	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Valorisation temps passé	0		
Dons en nature	0	<b>TOTAL des produits prévisionnels</b>	<b>113 762</b>
Prestations en nature	3 100	87 - Contributions volontaires	3 100
		Valorisation temps passé	0
<b>TOTAL des charges</b>	<b>116 882</b>	Dons en nature	0
		Prestations en nature	3 100
		<b>TOTAL des produits</b>	<b>116 862</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

# FLEXGRID

Budget prévisionnel OIR / Systèmes énergétiques, mobilité et digital 2021 POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES			
Axe 5		Axe 5	
DEPENSES	B-OIR SYSTEMES ENERGETIQUES, MOBILITE ET DIGITAL	RECETTES	B-OIR SYSTEMES ENERGETIQUES, MOBILITE ET DIGITAL
80 - Achats	2 560	70 - Produits	10 000
805 - Achats de matériels, équipements	0	706 - Prestations de services	10 000
806 - Achats de fournitures	2 560		
81 - Services extérieurs	41 748	76 - Autres produits	87 247
811 - Prestations de services	8 870	756 - Cotisations	17 853
813 - Location	13 134	758 - Contributions financières	69 394
814 - Charges locatives	3 040		
815 - Entretien et réparations	1 360	74 - Subventions d'exploitation	207 891
816 - Assurance	418	Etat	0
817 - Etudes et recherche	15 000	PNAD/FRED	0
818 - Divers	1 926	DIRECCTE PACA Actions co	0
	0	DIRECCTE CORSE	0
		ADEME	0
		Union Européenne	0
82 - Autres services extérieurs	79 417	Région OUD	160 000
821 - Personnel extérieur à l'entreprise	53 813	Région SUC	160 000
822 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 278	SECA	0
823 - Publicité, publications	8 000	Service Europe	0
8251 - Déplacements	5 780		
8257 - Réceptions	4 240	Total Département et Communautés	38 000
826 - Frais postaux et frais de télécom	2 505	Départements	0
827 - Services bancaires et assimilés	0	CD 13	0
828 - Cotisations	0	CD 84	0
		CD 98	0
833 - Impôts taxes et versements assimilés	800	CD 04	0
8311 - Taxe sur saalas (Inclu dans charges de personnel)	0	CD 05	0
8333 - Taxe formation professionnelle	800		
84 - Charges de personnel	180 614	Communauté de communes	38 000
841 - Salaires	108 368	MPN	13 000
845 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)	72 246	TPM	10 000
		NCA	15 000
		CPA	0
85 - Autres charges de gestion courante		CASA	0
		Gend Avignon	0
86 - Charges financières		Autres	9 891
861 - Dotations		CTC	0 891
aux amortissements et provisions		CTC - Cotisations courses	0
		76 - Produits financiers	
		76 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>	<b>306 521</b>	<b>TOTAL des produits prévisionnels</b>	<b>209 138</b>
87 - Contributions volontaires	121 400	87 - Contributions volontaires	121 400
Valorisation temps passé	0	Valorisation temps passé	0
Dons en nature	30 000	Dons en nature	30 000
Prestations en nature	91 400	Prestations en nature	91 400
<b>TOTAL des charges</b>	<b>426 521</b>	<b>TOTAL des produits</b>	<b>426 521</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Budget prévisionnel 2021 GOUVERNANCE & ANIMATION DE L'ÉCOSYSTÈME POLE DE COMPÉTITIVITÉ CAPÉNERGIES			
DEPENSES		RECETTES	
	GOUV & ANIM		GOUV & ANIM
60 - Achats	6 974	76 - Produits	97 732
605 - Achats de matériels, équipements	0	706 - Prestations de services	97 732
606 - Achats de fournitures	6 974	75 - Autres produits	206 216
61 - Services extérieurs	200 679	756 - Collocations	119 215
611 - Prestations de services	18 743	758 - Contributions financières	87 001
613 - Locations	35 785	74 - Subventions d'exploitation	634 026
614 - Charges locales	8 282	Etat	163 717
615 - Entretien et réparations	3 705	FNADT/FRED	133 146
616 - Assurance	1 133	DIRECCTE PACA Actions en	0
617 - Etudes et recherche	127 800	DIRECCTE CORSE	20 571
618 - Divers	5 231	ADENE	0
62 - Autres services extérieurs	230 471	Union Européenne	0
621 - Personnel extérieur à l'entreprise	110 050	Région SUD	295 000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 384	Région SUD	295 000
623 - Publicité, publications	13 000	SECA	0
6251 - Déplacements	26 357	Service Europe	0
6257 - Réceptions	48 454	Total Départements et Communautés	90 000
626 - Frais postaux et frais de télécom	6 828	Départements	0
627 - Services bancaires et assimilés	0	CD 13	0
628 - Collocations	11 400	CD 84	0
633 - Impôts taxes et versements assimilés	2 179	CD 06	0
6311 - Taxe sur salaires (Inclu dans charges de personnel)	0	CD 04	0
6333 - Taxe formation professionnelle	2 179	CD 05	0
64 - Charges de personnel	497 671	Communautés de communes	90 000
641 - Salaires	296 602	MFM	65 000
645 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)	199 068	TPM	25 000
65 - Autres charges de gestion courante		NCA	0
66 - Charges financières		CPA	0
661 - Dotations		CASA	0
aux amortissements et provisions		Grand Avignon	0
		Autres	105 309
		CTC	79 909
		CTC - Collocations corses	25 400
		76 - Produits financiers	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>	<b>937 974</b>	<b>TOTAL des produits prévisionnels</b>	<b>937 974</b>
87 - Contributions volontaires	106 000	87 - Contributions volontaires	106 000
Valorisation temps passé	0	Valorisation temps passé	0
Dons en nature	0	Dons en nature	0
Prestations en nature	106 000	Prestations en nature	106 000
<b>TOTAL des charges</b>	<b>1 043 974</b>	<b>TOTAL des produits</b>	<b>1 043 974</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Budget prévisionnel global du Pôle 2021 POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES				
DEPENSES		€ HT	RECETTES	€ HT
60 - Achats		16 057	70 - Produits	440 205
606 - Achats de matériels, équipements		0	705 - Prestations de services	440 205
606 - Achats de fournitures		16 057		
61 - Services extérieurs		707 183	75 - Autres produits	431 910
611 - Prestations de services		43 153	756 - Coûts	171 910
613 - Locations		82 393	758 - Contributions financières	260 000
614 - Charges locales		19 068		
615 - Entretien et réparations		8 530	74 - Subventions d'exploitation	1 509 041
616 - Assurance		2 609	Etat	183 717
617 - Etudes et recherche		534 385	FNADT/FRED	133 146
618 - Divers		17 045	DIRECCTE PACA Actions co	0
			DIRECCTE CORSE	60 571
			ADEME	0
62 - Autres services extérieurs		674 368	Union Européenne	382 465
621 - Personnel extérieur à l'entreprise		286 750	Région SUD	651 459
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		33 118	Région SUD	651 459
623 - Publicité, publications		62 488	SECA	0
6251 - Déplacements		67 904	Service Europe	0
6257 - Réceptions		92 127	Total Départements et Communautés	155 000
626 - Frais postaux et frais de télécom.		15 718	Départements	0
627 - Services bancaires et assimilés		4 884	CD 13	0
628 - Coûts		11 400	CD 84	0
63 - Impôts taxes et versements assimilés		6 018	CD 06	0
6311 - Taxe sur salaires (Inclu dans charges de personnel)		0	CD 04	0
6333 - Taxe formation professionnelle		5 018	CD 05	0
64 - Charges de personnel		1 075 533	Communautés de communes	155 000
641 - Salaires		645 320	MPM	100 000
645 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)		430 213	TPM	35 000
65 - Autres charges de gestion courante			NCA	20 000
66 - Charges financières		3 000	CPA	0
681 - Dotations			CASA	0
aux amortissements et provisions			Grand Avignon	0
			Autres	136 400
			CTC	107 000
			CTC - Coûts corses	29 400
<b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>		<b>2 381 166</b>	76 - Produits financiers	
67 - Contributions volontaires		493 600	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Valorisation temps passé		3 600	<b>TOTAL des produits prévisionnels</b>	<b>2 381 166</b>
Dons en nature		63 000	87 - Contributions volontaires	493 600
Prestations en nature		429 000	Valorisation temps passé	3 600
			Dons en nature	50 000
			Prestations en nature	440 000
<b>TOTAL des charges</b>		<b>2 874 756</b>	<b>TOTAL des produits</b>	<b>2 874 756</b>

**Budget prévisionnel OIR - Energies de demain 2021  
POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES**

Axe 5	
DEPENSES	B-HYDROGENE
<b>60 - Achats</b>	<b>1 271</b>
605 - Achats de matériels, équipements	0
606 - Achats de fournitures	1 271
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>23 286</b>
611 - Prestations de services	3 417
613 - Locations	6 524
614 - Charges locatives	1 510
615 - Entretien et réparations	675
616 - Assurance	207
617 - Etudes et recherche	10 000
618 - Divers	954
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>63 834</b>
621 - Personnel extérieur à l'entreprise	53 213
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 622
623 - Publicité, publications	0
6251 - Déplacements	5 636
6257 - Réceptions	1 119
626 - Frais postaux et frais de télécom.	1 244
627 - Services bancaires et assimilés	0
628 - Cotisations	0
<b>63 - Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>397</b>
6311 - Taxe sur salaires (inclu dans charges de personnel)	
6333 - Taxe formation professionnelle	397
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>60 125</b>
641 - Salaires	36 075
645 - Charges sociales (y compris taxe sur salaires)	24 050
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	
<b>66 - Charges financières</b>	
<b>681 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL des charges prévisionnelles</b>	<b>148 914</b>
<b>87 - Contributions volontaires</b>	<b>97 800</b>
Valorisation temps passé	0
Dons en nature	0
Prestations en nature	97 800
<b>TOTAL des charges</b>	<b>246 714</b>

Axe 5	
RECETTES	B-HYDROGENE
<b>70 - Produits</b>	<b>10 000</b>
706 - Prestations de services	10 000
<b>75 - Autres produits</b>	<b>25 914</b>
756 - Cotisations	7 104
758 - Contributions financières	18 810
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>113 000</b>
<b>Etat</b>	<b>0</b>
FNADT/FRED	0
DIRECCTE PACA Actions co	0
DIRECCTE CORSE	0
ADEME	0
<b>Union Européenne</b>	<b>0</b>
<b>Région SUD</b>	<b>90 000</b>
Région SUD	90 000
SECA	
Service Europe	0
<b>Total Départements et Communautés</b>	<b>18 000</b>
<b>Départements</b>	<b>0</b>
CD 13	0
CD 84	0
CD 06	0
CD 04	0
CD 05	0
<b>Communautés de communes</b>	<b>18 000</b>
MPM	13 000
TPM	0
NCA	5 000
CPA	0
CASA	0
Grand Avignon	0
<b>Autres</b>	<b>5 000</b>
CTC	5 000
CTC - Cotisations corses	0
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL des produits prévisionnels</b>	<b>148 914</b>
<b>87 - Contributions volontaires</b>	<b>97 800</b>
Valorisation temps passé	0
Dons en nature	0
Prestations en nature	97 800
<b>TOTAL des produits</b>	<b>246 714</b>

## **ANNEXE N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION**

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

### **Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités**

*Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.*

- **Nombre d'adhérents total en 2021 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
  - moins de 10 salariés
  - de 11 à 50 salariés
  - 51 à 100 salariés
  - 101 à 500 salariés
  - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**

# Dossier de demande de Subvention 2021

## Aix Marseille Métropole

Capenergies réunit 530 membres, dont près de 340 en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, en majorité sur la Métropole Aix Marseille Provence. Ce réseau est composé d'entreprises, de centres de recherche, d'organismes de formation, de financiers et d'institutionnels dont les activités s'inscrivent dans le développement économique des filières énergétiques.

Son ambition est d'être un acteur important de deux grands défis de notre société :

- La transition énergétique, en contribuant à la recherche et la diffusion de solutions concrètes pour le remplacement des énergies fossiles, la réduction de la demande énergétique, la baisse des coûts, l'optimisation des systèmes énergétiques... en vue d'avoir un impact positif sur la baisse du réchauffement climatique et l'anticipation de ses conséquences.
- La compétitivité de la France, en favorisant le positionnement concurrentiel des entreprises régionales ou nationales sur les grandes filières énergétiques et en permettant de transformer notre potentiel de recherche en produits ou services compétitifs. Dans ce contexte spécifique de relance des années à venir, cet objectif prendra d'autant plus d'importance, l'innovation étant un levier majeur de la reconquête économique à venir.

Depuis la crise sanitaire aux impacts économiques importants, le pôle informe en continu ses membres sur les différents dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités et propose des actions d'accompagnements pour favoriser la relance de l'activité en cohérence notamment avec le plan de reconquête économique de la Région Sud.

L'innovation et, la transition énergétique sont au centre du plan de relance national, ce qui conforte le pôle dans les actions stratégiques portées jusque-là. Une forte mobilisation est nécessaire pour accompagner les membres et projets vers les différents dispositifs et faire émerger des projets structurants pour contribuer à la relocalisation industrielle et à la décarbonation des usages.

Portées par l'équipe de permanents du pôle, par son Conseil d'Administration et son Bureau et par un Comité de Labellisation de projets de haut niveau, les actions de gouvernance visent à :

- Assurer le suivi et actualiser en permanence la feuille de route stratégique du pôle,
- Assurer la représentation et l'expression des différents collèges des membres de Capenergies au sein des instances de gouvernance,
- Examiner les dossiers soumis au pôle dans le cadre de la procédure de labellisation,
- Répondre aux sollicitations de l'Etat et des Collectivités Territoriales en termes de participation aux groupes de travail et de contribution aux différents documents stratégiques,
- Suivre et restituer les divers Indicateurs d'évaluation de l'activité du Pôle à des fins de reporting.

### Actions de Gouvernance :

#### 1) Mise en œuvre et suivi de la stratégie générale

Capenergies, pour les années 2019-2022, résume son action ainsi « The Innovative Energy Community ; Créer ensemble les nouveaux systèmes énergétiques compétitifs pour une société décarbonée. ».

Dans le cadre de la phase IV des pôles de compétitivité, le pôle a fait évoluer ses 3 Domaines d'Activité Stratégique (DAS), pour contribuer à l'accélération de la Transition énergétique :

- o Décarboner les usages et en améliorer l'efficacité énergétique
- o Optimiser les systèmes énergétiques multi-fluides et multi-services
- o Produire de l'énergie décarbonée

Au bénéfice d'un panel de territoires géographiques d'une grande variété, composé de zones urbaines denses (dont 3 Métropoles), de zones montagneuses, littorales et insulaires.

Ces DAS ont été enrichis en accentuant la digitalisation de l'énergie et les dimensions sociétales, économiques, environnementales, ces deux dimensions transversales jouant un rôle de plus en plus déterminant.

Ce positionnement s'inscrit parfaitement dans les politiques publiques.

- o Au niveau régional : le SRDEII, le Plan Climat, le SRADDET, les plans climat-air-énergie des métropoles
- o Au niveau national :
  - La loi de Transition Energétique, la PPE, la loi NOTRE,
  - La SNRE et les travaux de l'ANCRE et de l'ANRT,
  - Le Comité Stratégique Filière Industries des nouveaux systèmes énergétiques (efficacité énergétique, énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétique des territoires), le CSF Nucléaire,
- o Au niveau européen : le Green Deal, Clean Energy For all Europeans Package qui inclut le clean Energy For EU Islands Initiative et le SET-PLAN, regroupant toutes les thématiques énergétiques sur la R&D et l'innovation, avec des groupes de réflexion dans chaque filière.

Un point régulier sur le positionnement stratégique du Pôle est réalisé en Bureau et en Conseil d'Administration ainsi qu'avec la Région Sud.

## 2) Labellisation des projets

Le comité de labellisation offre un tour de table pluridisciplinaire de très haut niveau avec des représentants R&D de très grands groupes et ETI (EDF, CEA, ENGIE, ATOS, BERTIN-CNIM, DEMETER...) ainsi que des organismes de Recherche et de formation (CNRS, AMU).

Le pôle intervient dans l'émergence, le montage, la labellisation, l'appui à la recherche de financement, la valorisation et le suivi des projets. Avec une cinquantaine de projets accompagnés en moyenne chaque année, pour environ 40 projets labellisés selon un rigoureux processus de labellisation, Capenergies a développé une réelle expertise dans l'accompagnement des projets très appréciée des porteurs, sur :

- o Le Positionnement par rapport aux solutions existantes,
- o Le Modèle d'affaires et pertinence économique (marchés visés, cibles clients...),
- o Le Caractère innovant ou différenciant du projet,
- o La Maximisation des retombées économiques et environnementales,
- o Le Montage du consortium et recherché de nouveaux partenaires...

Le taux de projets financés par rapport aux projets labellisés est suivi et un point annuel est réalisé par le Président du Comité auprès des membres du Conseil d'Administration.

Le passage en comité de labellisation représente une valeur ajoutée majeure pour les porteurs s'adressant au pôle. Il permet en effet aux porteurs de bénéficier, au-delà de l'expérience de l'équipe des permanents du pôle, de l'analyse critique de la petite quinzaine d'experts de niveau national voire international du jury réuni chaque mois par Capenergies autour de typiquement 4 ou 5 projets à examiner, avec interaction directe sous forme de questions/réponses avec les porteurs.

Au-delà de la décision de labellisation (taux de labellisation ~75 à 80%), ce processus permet à chaque porteur de disposer d'une fiche d'évaluation avec des recommandations circonstanciées résultant de la délibération du jury, en amont de son dialogue avec de futurs financeurs publics ou privés. A noter que le comité examine à la fois des projets de R&D, des projets structurants mais aussi des projets de formation et des projets d'entreprise.

En 2021, le comité continuera cette mission de labellisation des projets et devrait se réunir environ une dizaine de fois en examinant jusqu'à 6 projets par séance.

## 3) Instances de gouvernance du Pôle :

Capenergies procèdera à l'organisation, à la tenue et à la restitution des réunions des différentes instances de gouvernance du pôle :

- o Bureaux et Conseils d'administration : 4 réunions à minima
- o Comités de labellisation : une réunion par mois
- o Assemblée Générale annuelle,

En complément de ces actions récurrentes, en 2021 Capenergies organisera l'élection des Instances de Gouvernance, dans le cadre de leur renouvellement triennal :

- Conseil d'Administration
- Bureau

#### 4) Reporting

Le pôle assurera les activités de reporting associées au financement de ses actions, comprenant notamment :

- Les réponses aux demandes de reporting des différents financeurs et la fourniture des indicateurs demandés,
- Le bilan d'activité du pôle auprès de ses membres lors de l'Assemblée Générale annuelle.

En 2021, Capenergies poursuivra la tenue de réunions d'avancement périodiques de ses différentes actions avec ses principaux financeurs.

#### 5) Réponse aux sollicitations institutionnelles

Capenergies participe à la gouvernance de l'OIR Energies de Demain. A ce titre le pôle fournit l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne préparation des réunions auxquelles ses représentants sont conviés régulièrement.

Par ailleurs, tant au niveau national que régional, le pôle est impliqué dans plusieurs groupes de travail et réseaux. Sa contribution sera poursuivie en 2021, notamment par des participations :

- Aux réunions de groupes de travail mis en place par les ministères dont le comité de suivi REI6 pour Flexgrid
- Aux réunions de groupes de travail mis en place par le Comité Stratégique de Filière « Industries des Nouveaux Systèmes Energétiques » qui permettent d'allumer l'OIR Energie de demain.
- Aux réunions de groupes de travail mis en place par les Conseils Régionaux et autres acteurs territoriaux

On peut mentionner, ici, en particulier deux actions.

- La participation à l'ADEC Industrie électrique, pour Industrie Méditerranée à la suite de l'EDEC dont les travaux se sont achevés en 2019
- La contribution aux travaux du CSF Nouveaux systèmes énergétiques
- Les initiatives territoriales telles que, par exemple, les Territoires d'Industrie

### Actions d'animation de l'écosystème et de la communauté des membres :

L'animation du réseau au service des membres de Capenergies constitue le socle sur lequel prennent appui toutes les actions du pôle de façon très transversale : innovation, international, Europe, emploi-formation, OIR, croissance des entreprises. Il donne corps à la communauté et représente aux yeux des membres une part essentielle de la valeur du pôle.

Les objectifs opérationnels pour Capenergies sont les suivants :

- Renforcer les liens du Pôle avec ses membres, notamment entre les collègues de l'Industrie, de la Recherche et de la Formation, pour identifier leurs besoins et proposer des services en adéquation, développer le sentiment d'appartenance des membres au réseau et renforcer la marque « Capenergies », afin d'attirer de nouveaux membres, potentiellement porteurs de nouveaux projets.
- Soutenir les plans de relance en relayant auprès des entreprises membres les différentes actions de soutien et en les aidant à s'y orienter
- Diffuser auprès de nos membres les informations relatives à l'activité du pôle, au contexte énergétique, et aux dispositifs financiers (régionaux, français et européens).
- Disposer d'outils de communication externe mettant en valeur les actualités/résultats de ses membres, les actions du Pôle, ses missions etc.
- Mutualiser les actions d'animation avec d'autres structures et pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

❖ **Descriptif détaillé de l'action :**

**1) Animation du réseau Capenergies par la mise en œuvre d'outils dédiés :**

Capenergies dispose, depuis plusieurs années, d'une *plateforme collaborative AGORA*, outil sécurisé d'animation et de partage d'information, réservé à ses membres et partenaires.

Cette plateforme permet :

- o La diffusion d'informations du pôle (et notamment celles concernant les actions de soutien à la relance) vers ses membres et partenaires,
- o L'échange d'informations entre membres,
- o La mise à disposition d'un annuaire des membres décrivant leurs activités.

Des modules complémentaires permettent de suivre le workflow des projets traités dans le cadre du comité de labellisation ou de Flexgrid et, de capitaliser les actions et accompagnements réalisés en faveur de nos membres.

Le pôle Capenergies assure :

- o La mise à jour des données concernant ses membres, partenaires ainsi que les projets d'innovation,
- o L'identification dans le cadre d'une veille stratégique (voir paragraphe suivant) et la transmission à son réseau d'informations ciblées (actualités réglementaires, événements, appels à projets, appels d'offres, communiqués, aides aux entreprises, ...) reprises pour les plus marquantes dans une newsletter hebdomadaire « Revue d'Agora ».

Au tout début de l'année 2021, une nouvelle version de cette plateforme, intégrant les derniers standards techniques sera mise à disposition des membres.

**2) Veille stratégique :**

Capenergies s'appuie sur l'ensemble de son réseau de partenaires ainsi que son positionnement au sein d'instances régionales et nationales pour identifier les informations clés qu'il délivre à ses membres : événement, appel à projets ou à manifestation d'intérêt, actualité énergie, opportunité marché, norme et réglementation, etc.

Cette veille est diffusée aux membres via la plateforme Agora, et sert également à l'alimentation des permanents en informations stratégiques pour la réalisation de leurs missions (émergence de projets innovants, prospective, normes et réglementation, qualification de partenaires potentiels, identification de call européens, actualités des territoires, et suivi de projets structurants, suivi de l'actualité des membres, etc., ...).

**3) Promotion des actions du pôle et mise en visibilité des membres Capenergies**

- o **Site web [www.capenergies.fr](http://www.capenergies.fr) et réseaux sociaux :**

L'objectif est ici de faciliter la visibilité et de valoriser les actions menées par le pôle, dans les domaines d'activités sur lesquels il intervient.

Dans ce cadre, des articles centraux, en page d'accueil, sont mis en ligne régulièrement, relevant de plusieurs catégories possibles : énergie, success stories, projets labellisés, collaborations, événements, Europe/International et nouveaux membres.

Une version en langue anglaise du site Internet du pôle alimentée à minima une fois par trimestre, appuie la stratégie Europe et Internationale du pôle.

En 2021, le site Internet évoluera notamment pour améliorer la visibilité des services proposés aux membres et de la partie Europe/International.

Le pôle développe également sa présence sur les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn) avec pour objectif est de fédérer et de mettre en valeur la communauté de membres et de partenaires de Capenergies.

- o **Supports print :**

Parmi les supports de promotion du Pôle, la **plaquette de présentation de Capenergies** est mise à jour et imprimée, en français et en anglais. Elle contient un ensemble de fiches descriptives de l'offre d'accompagnement du pôle (Pourquoi Adhérer, CAP Innovation, CAP Croissance, CAP'ITAL Humain).

Par ailleurs, les fiches présentant les projets labélisés au cours de l'année seront réalisées et éditées. Leur diffusion sera assurée auprès des principaux partenaires du pôle.

○ **Relation presse :**

Pour gagner en visibilité et être identifié comme un centre de ressources sur les thématiques qu'il traite, Capenergies s'appuie sur les relations presse pour relayer son actualité et celle de son réseau. Ainsi, le pôle peut être amené à orienter des journalistes vers certains de ses membres, pour la réalisation d'interview ou la préparation de dossier thématique.

○ **Accueil des nouveaux membres :**

Chaque nouvel adhérent bénéficie d'un pré diagnostic qui est réalisé par les permanents du pôle. Les coûts inhérents à ce pré diagnostic sont intégrés à la cotisation de la première adhésion.

Ce pré diagnostic qui fait l'objet d'un rapport qui permet d'évoquer notamment les points suivants :

- Données générales sur l'entreprise
- Les produits et services proposés ou à venir
- Les marchés adressés
- Les avantages concurrentiels
- Les projets d'innovation en cours et à venir
- Les moyens associés à la stratégie d'entreprise
- Les besoins identifiés

En complément, Capenergies accueillera les nouveaux membres lors de « Welcome event » pour mieux partager leurs besoins et accélérer la mise en réseau et leur connaissance de l'ensemble de l'offre Capenergies.

### **Actions relevant de l'accompagnement des projets d'innovation :**

Une des missions centrales du pôle de compétitivité Capenergies est d'accompagner l'innovation sous toutes ses formes (innovation technologique, mais aussi innovation d'usage, innovation de modèle économique, etc.) des acteurs des filières énergétiques décarbonée de la Région Sud. Les actions décrites ci-dessous participent également de l'axe « contributions aux OIR » et réciproquement.

La crise sanitaire actuelle génère des difficultés économiques pour un certain nombre d'entreprises mais les plans de relance à l'échelle européenne, nationale et régionale représenteront aussi des opportunités majeures de financement de l'innovation en 2021. Une des priorités de Capenergies en 2021 sera d'aider ses membres à en tirer le meilleur parti, via :

- La diffusion d'informations ciblées sur les différents appels à projets, les dispositifs d'accompagnement (notamment dispositifs régionaux) et les opportunités de financement de l'innovation
- La création d'événements (webinaires, clubs thématiques, rencontres d'affaires, etc.) permettant la mise en relation des acteurs de chaque filière du domaine de l'énergie décarbonée.
- La mise en relation entre start-up, PME, ETI, unités de Grands Groupes et laboratoires de recherche et d'innovation implantés en Région pour l'émergence de projets visant de nouveaux produits et services innovants
- L'accompagnement dédié des membres qui en font la demande pour la structuration de leurs projets d'innovation, la recherche de financements, le cas échéant la recherche de partenaires, etc.

Capenergies pourra par ailleurs apporter son appui à la Métropole Aix Marseille Provence pour :

- La construction d'appels à projets intégrant la dimension innovation
- La mise en œuvre de marchés publics innovants, en particulier via la mise en relation avec des offreurs de solutions qualifiés

❖ **Descriptif détaillé de l'action :**

Le développement de l'innovation représente un des leviers de la relance et du développement économique à venir à l'échelle régionale, en bonne articulation avec l'évolution des opportunités qui vont se faire jour en 2021 aux niveaux national et européen.

Dans le domaine de l'énergie, ces innovations visent principalement à répondre à l'objectif majeur de décarbonation de l'économie à un coût acceptable au moyen du développement de nouvelles technologies innovantes.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-02102  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

électrique, etc.) et de nouveaux usages, tirant notamment parti des opportunités fournies par le développement des solutions digitales, de nouveaux modèles économiques, de nouveaux vecteurs.

L'animation de Capenergies s'articule, de par les caractéristiques de son écosystème autour des thématiques suivantes dans qui concourent à décarboner les usages (industrie et mobilité) :

- Systèmes énergétiques optimisés, smart mobilité (Flexgrid)
- Digitalisation de l'énergie
- Hydrogène
- Energie renouvelable (solaire, Intégration eau-agriculture, bio-énergies : méthanisation et bio-carburant)

Une étude d'opportunité sera conduite avec les pôles Mer Méditerranée et SAFE sur la pertinence de lancer une animation pour développer des solutions Hydrogène et propulsion verte.

### 1) Accompagnement à l'émergence des projets d'innovation

L'accompagnement à l'émergence de projets continuera à reposer en 2021 sur différentes sources, dont :

- o Le flux de candidatures spontanées à l'adhésion au pôle de porteurs de projet (typiquement une vingtaine par an)
- o Le contact régulier de terrain avec les membres du pôle
- o La diffusion d'information sur les appels à projets, et dispositifs variés d'accompagnement et de financement
- o L'animation thématique des filières au moyen des groupes de travail ou des clubs mis en place par Capenergies (par exemple club Hydrogène Sud, club Mobilité, parcours d'accompagnement des territoires, etc.)
- o L'organisation de rencontres thématiques spécifiques entre laboratoires de recherche et PME, ETI ou unités régionales de Grands Groupes
- o L'organisation de rencontres d'affaires (en particulier dans le cadre de l'Assemblée Générale de Capenergies)

### 2) Accompagnement à la structuration des projets d'innovation

L'accompagnement à la structuration du projet d'innovation constitue une étape essentielle, dans laquelle le pôle fait bénéficier aux porteurs de son expérience pour les aider à :

- o La définition de la cible pertinente, en fonction d'une analyse des besoins visés, du marché existant ou à venir, du positionnement du projet vis-à-vis de l'état de l'art permettant de bien déterminer ses aspects différentiels.
- o La mise en relation avec des partenaires et conseils éventuels si utile (sur des aspects au-delà de l'expertise de Capenergies, par exemple sur des aspects juridiques de montage de consortium ou de protection de la propriété Individuelle).
- o L'identification des guichets de financement pertinents et au montage d'un « business plan » robuste

Le passage en comité de labellisation représente une valeur ajoutée majeure pour les porteurs s'adressant au pôle. L'accompagnement en amont permet aux porteurs de bénéficier de l'expérience de l'équipe des permanents du pôle, de l'analyse critique. Au-delà de la décision de labellisation (taux de labellisation ~75 à 80%), ce processus permet à chaque porteur de disposer d'une fiche d'évaluation avec des recommandations circonstanciées résultant de la délibération du jury, en amont de son dialogue avec de futurs financeurs publics ou privés.

### 3) Accompagnement des projets d'innovation vers les guichets de financement

L'orientation et l'accompagnement vers les dispositifs de financement les mieux adaptés constitue un des savoir-faire du pôle, sachant que les critères et modalités des différents guichets évoluent chaque année. Les nombreux dispositifs lancés suite à la crise sanitaire et dont certains vont se déployer entre fin 2020 et courant 2021, voire 2022, nécessite une forte adaptation de la part des permanents du pôle qui doivent s'approprier les différentes modalités proposées et en simplifier la lecture pour les membres.

Capenergies entretient un lien avec les différents financeurs, en particulier avec les principaux opérateurs de financement nationaux dans le domaine de l'énergie (ADEME, BPI, etc.) afin de contribuer à la rédaction des cahiers des charges et à la bonne utilisation des critères d'évaluation à partir de l'ancrage du pôle dans les écosystèmes de terrain. Le retour d'expérience d'un appel à l'autre permet de mieux conseiller les porteurs de projet en amont.

L'accompagnement aux guichets de financement comprend notamment :

- L'organisation le cas échéant d'animations ciblées sur les appels à projets, et dispositifs variés d'accompagnement et de financement
- L'orientation de chaque projet vers le ou les guichets de financement les plus pertinents
- L'accompagnement spécifique au financement des porteurs qui le sollicitent, via notamment des conseils dédiés, la relecture du dossier de demande de financement, voire la participation à sa rédaction et le suivi de son dépôt, en lien si utile avec des consultants qualifiés
- L'accompagnement spécifique, le cas échéant, à la préparation d'une présentation orale du projet
- La participation au retour d'expérience à l'issue du processus

Capenergies continuera en 2021 à participer à l'accompagnement des porteurs de projets aux différents dispositifs spécifiques de la Région en cohérence avec l'OIR Energile de demain (accompagnement Rising SUD, passage en comité d'ingénierie financière, etc.).

Un appui particulier pourra être apporté à la Métropole Aix Marseille Provence notamment dans le cadre des projet Territoires d'Industrie et autres appels à projet territoriaux ?

#### 4) Accompagnement à la mise en œuvre, et au suivi des projets d'innovation

L'accompagnement à la mise en œuvre des projets est ensuite réalisé au fil des contacts avec les membres porteurs, qui peuvent exprimer des demandes particulières d'accompagnement pour le passage à une phase suivante du projet, un redimensionnement éventuel du périmètre visé, la recherche de nouveaux financements, ou de nouveaux partenaires, etc.

Cette accompagnement peut se traduire, dans certains cas de figure, par une participation de Capenergies à un comité de suivi projet.

#### 5) Accompagnement à la mise sur le marché des produits et services innovants

L'accompagnement à la mise sur le marché des produits et services développés dans le cadre des projets d'innovation suivis par Capenergies peut se faire de différentes manières, dont en particulier :

- La **médiation des solutions innovantes** développées : Capenergies édite une **fiche de communication projet** pour les projets labellisés, présentant les éléments essentiels, non confidentiels, du projet : marchés visés, objectif du projet, innovations développées, livrables. Ces fiches sont communiquées à nos financeurs et à nos administrateurs. Elles seront également mises en ligne au fil de l'eau en 2021 ; un catalogue de solutions innovantes dans le domaine de l'énergie, Issues des projets d'innovation labellisés dans la période 2016-2020, pourrait être édité si le pôle bénéficie d'un soutien financier à cette fin.
- La **mise en relation des porteurs offreurs de solutions innovantes avec des donneurs d'ordre**, via la mise en relation directe un à un, ou l'organisation d'animations thématiques ou de rencontres d'affaires.

Capenergies propose aussi de contribuer à **faciliter l'accès à la commande publique** de produits et services innovants dans le domaine des énergies bas carbone, selon des modalités à définir.

En outre, un partenariat actif avec le **PEXE** (association nationale regroupant des réseaux / pôles d'éco-entreprises, référencée par le CSF nouveaux systèmes énergétiques) permet de faire bénéficier les entreprises de Capenergies de rencontres business à la maille nationale au moins une fois par an.

#### 6) Enjeux Intelligence artificielle et cybersécurité :

L'intelligence artificielle, et les données qui en sont le socle, et la cybersécurité, sont des enjeux clés de la transformation en cours des systèmes énergétiques. Capenergies a déjà pris des initiatives en la matière, en particulier dans le cadre du programme Flexgrid et dans le prolongement du projet de R&D Flexgrid Data.

Des actions de sensibilisation et animation ont été conduites en 2020 avec le pôle SCS.

En 2021, Capenergies :

- sera partie prenante, avec le pôle SCS, de la candidature du **Digital Innovation Hub Move2Digital de la Région**

Sud.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021-CT2-057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- continuera à accompagner ses membres à la transformation digitale du domaine de l'énergie.
- prévoit d'organiser un colloque de rayonnement européen sur la cybersécurité appliquée au domaine de l'énergie.

Cette orientation sera reprise dans la fiche :

- Flexgrid & systèmes énergétiques

## 7) Projets européens

Le pôle s'attachera également à faciliter l'accès aux projets européens pour ses membres et pour son propre compte.

Capenergies conduit, en partenariat avec divers acteurs de son écosystème le cas échéant, des actions de conseil, d'information, d'animation et de réseautage à visée européenne avec pour ambition d'accroître la participation des membres du Pôle et du Pôle lui-même aux programmes de financement européens. Le pôle a développé des synergies avec d'autres pôles, clusters ou organismes divers :

- Capenergies est actuellement impliqué dans 3 projets européens en tant que partenaire (1 Horizon 2020, 1 Interreg Med, et 1 IEV CT Med), détails en annexe.

### ❖ Descriptif détaillé de l'action :

Les objectifs opérationnels pour l'année 2021 comprennent notamment :

- 1) La participation active au suivi de l'évolution des opportunités de financement européennes dans les domaines d'intérêt (innovation, transition énergétique, inter-clustering) dans le cadre de la nouvelle programmation financière européenne 2021-2027, via notamment :
  - o La participation aux activités du réseau des PCN « Energie » et au Groupe de Travail National « Energie », y compris vis-à-vis des phases amont d'élaboration des cahiers des charges des appels à projet Horizon Europe 2021
  - o La veille active sur la publication des différents appels à projets, tout programme confondu (Horizon Europe, Fonds pour l'Innovation, Mécanisme d'interconnexion européen, LIFE, Digital Europe, Single Market Programme, etc.)
  - o La participation aux événements de présentation des programmes européens et de réseautage entre acteurs (« brokerage events », etc.)
- 2) L'accompagnement actif des entreprises membres vers les guichets de financement européens, via notamment :
  - o La diffusion régulière d'informations
  - o L'organisation de webinaires ou ateliers présentiels ciblés, précédés si utile d'appels à manifestation d'intérêt dédiés, notamment sur les thématiques hydrogène, smart grids, smart cities, mobilité.
  - o L'accompagnement individualisé des membres intéressés, y compris au moyen d'une orientation vers des partenaires pré-qualifiés du pôle (cabinets de conseil spécialisés, etc.) en cas de besoin
  - o Un accompagnement dédié sera assuré vers le guichet dédié aux PME : EIC Accelerator
  - o La participation du pôle au DIH Move2Digital
- 3) La bonne exécution des engagements du pôle sur les 3 projets dont il est partie prenante (Flexigrid, EnerNetMob et GreeninMed)
- 4) La recherche de participation directe du pôle à au moins un nouveau projet européen, permettant si possible d'inclure certaines entreprises membres

Le pôle contribue à fin 2020 à 3 projets, dont EnerNetMob qui dispose d'un démonstrateur sur le site du MIN de Marseille qui sera inauguré début 2021.

### Flexigrid :

- Informations générales : Horizon 2020, 48 mois, début : octobre 2019, budget Cap : 285,6k€, Coordinateur : CIRCE (Espagne)
- Sujet : développer et tester des solutions hardware et software pour la flexibilité du réseau de distribution d'électricité.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- Rôle de Capenergies: Leader WP "Business Cases & Exploitation Strategy", "Task Contributions to future networks development plans and environmental protection"; Task "Public bodies, citizen and local stakeholders' engagement".
- Partenaires: Fondazione Links, Atos Spain, Ormazabal, Selta, Eln Verd, Hypertech, Viesgo, etc

#### GreenInMed:

- Informations générales : IEV Ct Med, 36 mois, début : juillet 2019, budget Cap : 331,4k€, Coordinateur : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Espagne (Espagne)
- Sujet : Accompagnement (conseil + financement) de projets collaboratifs entre PME, startups et gestionnaires d'hébergements touristiques d'ISR-FR-ESP pour le développement et le déploiement de solutions innovantes pour l'efficacité énergétique et d'eau dans le secteur de la *hospitality* en zone MED
- Rôle de Capenergies : Leader du WP sur le soutien financier à l'eco-Innovation
- Partenaires : Arava Institute, Kinneret College, Israel Water Association

#### EnerNetMob :

- Informations générales : Interreg Med, 48 mois, début : avril 2018, budget Cap : 442k€, Coordinateur : Région du Peloponnese (Grèce)
- Sujet : e-mobilité
- Rôle de Capenergies : Mise en œuvre d'un projet pilote de petite échelle de mobilité électrique pour la logistique agro-alimentaire (véhicule + station de recharge solaire)
- Partenaires : Authority for Transport in Malta (Malte), RAM- Rete Autostrade Mediterranee Spa (Italie), Ministry of Transport, Communications and Works (Chypre), Albanian Institute of Transport (Albanie), Region of Thessaly (Grèce), County of Primorje and Gorski Kotar (Croatie), Regional Development Agency of Northern Primorska Ltd. Nova Gorica (Slovénie), University of Palermo (Italie), Energy and Environment of Arrábida (Portugal), Libre Consortium de Municipautés de Raguse (anciennement la Province Régionale de Ragusa) (Italie), Dynamic Vision (Grèce), Port of Bar Holding company Luka Bar (Montenegro), International Centre for Numerical Methods In Engineering (Espagne)

# ANIMATION 2021 – CAPENERGIES

## Missions de catégorie B

### AXE 5A : OIR ANIMATION « FLEXGRID - SYSTEMES ENERGETIQUES OPTIMISES » (MOBILITE ET DIGITAL)

#### ❖ Contexte :

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, lauréate d'un appel à projet de l'Etat de 2015, a lancé en 2016 le programme Flexgrid et en a confié la conduite opérationnelle à Capenergies.

Initialement ciblé sur le déploiement de solutions pour les réseaux électriques intelligents, le programme a évolué pour adresser plus largement des solutions autour de systèmes énergétiques (électrique, mais aussi multi-fluides) optimisés.

Flexgrid est au cœur des enjeux du Plan Climat de la Région Sud, facilitant notamment l'intégration des énergies renouvelables, leur consommation locale et la décarbonation de la mobilité. Il s'inscrit parfaitement dans les plans d'actions du nouveau Comité Stratégique de Filière 'nouveaux systèmes énergétiques' et donne un rôle de pionnier<sup>1</sup> à la Région.

La cinquantaine de projets actifs et référencés par Flexgrid fin 2020 développe la sobriété énergétique et font appel à l'énergie renouvelable, la mobilité électrique, le numérique sur des sites, des quartiers ou des territoires à enjeux pour la région et pour l'international. Des projets se sont développés sur tous les territoires de la Région.

Les projets territoriaux sont renforcés par 6 actions transverses : Acculturation et mobilisation de la société, Mobilisation et accompagnement des entreprises, Internationalisation, Formation, Gestion des données et intelligence artificielle, Cybersécurité.

Depuis son lancement en juin 2016, l'incrémentation du programme suit les étapes suivantes :

1ère année	Faire décoller une dynamique collective et constituer un portefeuille significatif d'offres et de projets de déploiement.
2ème année	Organiser l'intégration des savoir-faire des entreprises, financer les premières réalisations (smart PV et smart IRVE) et, concevoir les outils de promotion.
3ème année	Accélérer les premières réalisations, constituer des vitrines et cibler commercialement les « end users » en France et à l'international
4ème année	Maintenir la dynamique de déploiement des projets, assurer une communication pédagogique à travers la valorisation des solutions, la diffusion des bonnes pratiques et la dissémination vers les territoires en Région (événement et évaluation du programme), en France et à l'export, et faciliter le déploiement de la smart mobilité.
5ème année	<i>Capitaliser sur les résultats du programme en Région et ailleurs, développer la dimension IA et cybersécurité, assurer l'accompagnement des projets en cours, et accélérer l'émergence de projet (2020), la formation et la sensibilisation dans les territoires, dans l'industrie et dans les autres secteurs (agriculture, bâtiment...).</i>

Formellement au regard de la labélisation de l'Etat, le programme Flexgrid s'achèvera mi-2021. Cette année sera aussi une période d'analyse du bilan et de préconisation pour la poursuite et la capitalisation.

<sup>1</sup> Enedis a ainsi choisi la région Sud pour son projet aVEnir (validé par l'Ademe) qui vise à anticiper les impacts à venir des véhicules électriques (consortium réunissant constructeurs automobiles, opérateurs de bornes de recharge etc).

❖ **Contenu des actions :**

1) Les actions récurrentes prépareront l'évolution vers les activités pérennes du pôle

a) **Le pilotage du programme Flexgrid :**

- L'organisation d'un comité de pilotage en guise de conclusion des 5 années du programme Flexgrid, au cours duquel seront présentées les résultats de l'évaluation menée en 2020 par Capenergies et autres acteurs du programme.
- **Jusqu'en juin 2021 :** la communication et l'information avec reporting spécifique et régulier à la Région .
- **à partir de juillet 2021 :** Selon la forme que prendra la suite de Flexgrid, la communication et l'information avec un reporting se feront dans le cadre de Flexgrid ou plus largement de la filière stratégique régionale énergie
- **voire 1 bureau selon les orientations de la gouvernance.**

b) **L'émergence, la coordination et la fertilisation de nouveaux projets** évoluera tout au long de l'année vers la valorisation des solutions auprès des utilisateurs finaux participant ainsi à la croissance des entreprises porteuses de ces solutions et ainsi au développement économique sur la région notamment en lien avec les secteurs « end user » : **agriculture, industrie, bâtiment et mobilité** (voir plus bas).

c) **Les relations des projets avec les instances de décision nationales :** le pôle assurera pour le compte de la Région, la préparation de la réunion proposée par la DGE avec Smile.

Dans le cadre de son activité pérenne, le pôle continuera à organiser et animer des échanges, des contributions, voire les actions de sensibilisation auprès des décideurs nationaux afin de faciliter le déploiement autant que de besoin (Comité Stratégique de Filière « Industries des Nouveaux Systèmes Energétiques, Commission de Régulation de l'Energie, les directions nationales de l'ADEME, l'Agence Nationale de la Recherche Technologique, l'Association nationale Think Smart Grids).

d) **Le rayonnement de Flexgrid sera décidé lors du copil 2021 :**

L'ensemble des outils de promotion développés dans le cadre du programme (route des savoir-faire, site Internet, annuaire etc.) seront remis à la Région, au pôle Capenergies et/ou à Rising Sud

2) Les actions spécifiques 2021

a) **Evaluation du programme Flexgrid**

- En lien avec les services de la Région (en particulier la Direction du Développement et du Financement des Entreprises - Service Développement des Filières Stratégiques, ainsi que la Direction de la Transition Energétique et des Territoires -Service Transition Energétique), une **valorisation des projets phares sera réalisée**, sous une forme pédagogique (une solution sera à trouver pour créer ces documents pédagogiques : fiches projets : le pôle fournira des fiches sur les projets à valoriser, avec une mise en page « communicable » si une meilleure solution n'est pas trouvée)
- Un **événement de partage du retour d'expérience Flexgrid** pourra être proposé pour valoriser la contribution du programme à la Cop d'Avance (sous une forme à définir), voire en collaboration avec SMILE. L'objectif étant de mettre en avant les résultats de projets, les offreurs de solutions et les territoires ayant favorisé leur développement.

3) Accompagnement des Territoires

Amorcée en 2019, la sensibilisation des acteurs des différents territoires est un axe fort des deux dernières années du programme Flexgrid pour accroître l'impulsion des territoires en tant que donneur d'ordre pour leur propre besoin mais aussi dans le cadre de leur compétence énergie et mobilité, ces deux domaines se rejoignant en grande partie. Des actions d'information et de partage pourront être organisées. L'année 2021 sera marquée par la formalisation de l'offre de services d'accompagnement des territoires, pouvant donner lieu à des prestations en partenariat avec des entités de la liste des fournisseurs de solutions Flexgrid. L'offre sera déclinée en fonction des catégories de territoires (urbain, rural, ZNI...) et des potentielles solutions (taille du stockage éventuelle, potentiel de production, etc.)

possible des usages et flexibilité...). Cette action sera engagée en cohérence avec l'initiative lancée par la Région avec Rising Sud fin 2020, visant la même finalité.

#### 4) Organisation d'une nouvelle gouvernance

Une nouvelle gouvernance, allégée pour 2021, sera définie en fonction des orientations qui seront choisies. Différentes options sont envisageables : Flexgrid maintenu comme un programme à part, ou comme un programme avec sa gouvernance propre et intégré dans l'OIR Energies de Demain, ou animation de la thématique Systèmes énergétiques optimisés dans le cadre des DAS du Pôle. La gouvernance sera adaptée en conséquence. Quelle que soit la forme que prendra la suite de Flexgrid et sa gouvernance, Le pôle continuera l'animation des systèmes énergétiques optimisés dans le cadre de ses domaines d'action stratégique n°2 (et n°1 décarbonation des usages). Dans ce cadre des actions spécifiques seront développées en 2021 dans la continuité de Flexgrid autour de la smart mobilité et de la digitalisation de l'énergie, comme décrit ci-dessous.

#### 5) Accompagner le déploiement de la smart mobilité pour contribuer à la décarbonation des transports

L'éco-mobilité est le premier axe du Plan climat « Une Cop d'avance » de la Région SUD. De nombreux projets autour de la mobilité durable sont en cours d'étude ou de réalisation, en lien avec l'OIR Energie de demain.

Le secteur des transports joue un rôle majeur dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 au niveau national. Sa décarbonation fait partie des projets structurants du Contrat stratégique de filière Automobile, appuyé par le plan de relance national, avec le déploiement massif de la mobilité électrique, le développement des usages de l'hydrogène en mobilité, le déploiement de véhicules à faible empreinte environnementale, en favorisant une logique d'économie circulaire.

Le pôle Capenergies soutient cette dynamique dans le cadre du programme Flexgrid et du domaine d'action stratégique du pôle « Décarbonation des usages », avec la labellisation de plus d'une quarantaine de projets en lien avec le verdissement des transports des personnes (individuels, collectifs) et des marchandises, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens. Enfin, le club Smart Mobilité Durable a été créé en Octobre 2019 pour rassembler les acteurs publics et privés, partager les initiatives et retours d'expérience, favoriser un apprentissage collectif dans le but d'accélérer la nécessaire transition énergétique des transports pour une mobilité plus durable.

Les thématiques envisagées pour 2021 sont entre autres :

- Le couplage entre mobilités et énergies renouvelables,
- Les « circuits courts » de la mobilité : retrofit, recyclage des batteries, ...,
- Le découplage des secteurs énergétiques (électricité, hydrogène, et gaz verts) au service de la mobilité,
- Le déploiement de solutions à court et moyen termes en appui aux plans de relance...

Ces thématiques seront abordées de façon transverse dans les actions énumérées ci-après. Certaines actions pourront être réalisées en collaboration avec d'autres acteurs (tel que l'AVEM, les sponsors et autres partenaires institutionnels du colloque E4SM...)

##### a) Animation du club Smart Mobilité Durable :

Lancé par le pôle en Octobre 2019, il rassemble plus de 140 acteurs intéressés (entreprises, collectivités, associations...).

L'animation de ce club comprend :

- L'identification et la coordination des différents acteurs, territoires, projets, actions ;
- L'organisation de workshops thématiques, pour partager les initiatives et les retours d'expérience et créer des dynamiques de coopération entre les entités, les projets, les territoires, les grands donneurs d'ordre ... (objectif : 2 à 3 par an)
- La co-animation du groupe de travail **Logistique décarbonée**, créé en 2020 en lien avec les Ateliers Régionaux de la Logistique, qui rassemble plus de 70 acteurs de 3 écosystèmes (Energies, Transport Logistique, Collectivités) et dont les actions sont les suivantes :
  - Veille collective,
  - Etablissement d'un guide ressources à destination de la filière transport-logistique et des collectivités,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021

- Accompagnement à l'émergence de projets collaboratifs,
- Organisation d'un évènement d'une journée, dédié à la décarbonation du transport logistique (T3-2021).

Ces travaux seront réalisés en sous-groupes tout au long de l'année et partagés à l'ensemble du GT lors de réunions plénières.

- o La sensibilisation et l'accompagnement des utilisateurs finaux vers des mobilités durables (exemples : opérateurs de mobilité, transporteurs, syndicats de copropriétés, entreprises, collectivités, loueurs de véhicules...)

#### **b) L'émergence et le suivi des projets relatifs à la décarbonation de la mobilité en Région SUD**

Le pôle assurera un accompagnement et un suivi rapproché des projets en lien avec les thématiques envisagées pour 2021 et rappelées ci-dessus avec un focus particulier sur :

- o L'énergie au service des nœuds de transports multi-modaux : projets gares, ports et aéroports du programme Flexgrid spécifiques, et interaction avec les acteurs engagés (PIICTO, AMU, CCI, etc ...) et le pôle Mer,
- o L'innovation technologique et le numérique au service de la mobilité : impact des bornes de recharges sur le réseau électrique, utilisation des données pour recharger pendant les périodes de production locales d'énergies renouvelables ou aux meilleures périodes tarifaires (V1G ou smart charging), mais aussi l'arrivée de véhicule to grid (V2G) ou to building (V2B).
- o la detection parmi de projets pouvant être qualifiés de « structurants » au sens des OIR.

#### **6) Accompagner la transformation digitale du secteur de l'énergie**

La Région Sud a lancé des actions pour soutenir les entreprises dans leur transformation digitale :

- o La stratégie « Bâtir la Smart Région » qui vise à faire de la Région un territoire leader en matière d'innovation et de numérique. Elle repose sur des « smart territoires », c'est-à-dire des territoires capables de tirer parti des solutions numériques pour délivrer à leurs usagers des services innovants répondant aux enjeux de développement économique et durable.
- o Avec le programme Flexgrid, il y a 5 ans, la Région s'investissait déjà dans la transformation digitale des réseaux électriques pour favoriser l'intégration des EnR et la décarbonation de la mobilité.
- o Aujourd'hui la Région lance une feuille de route Cybersécurité et un Parcours Sud Industrie 4.0.

En 2020, Capenergies a renforcé son action en participant à des actions inter-pôles (Digital Innovation Hub, Diagnostic Flash IA, digital sensibilisation, Smart City Territory Innovation Day avec le pôle SCS). Capenergies est aussi à l'initiative de l'étude d'opportunité de la création d'un évènement européen annuel sur la cybersécurité (démarrage en 2021) dont la finalité est de permettre des échanges et une montée en compétences collective et croisée des filières énergie et digitale, notamment à destination des PME avec l'appui des grands groupes.

Contenu des actions outre la participation au (DIH) Move2Digital (voir axe Europe)

#### **a) Accompagner le développement du volet numérique des projets de systèmes énergétiques**

Dans la continuité de l'action transverse Flexgrid data et en lien avec le développement de solutions numériques (Big Data, IA...) et de cybersécurité, Capenergies accompagnera l'intégration des solutions numériques innovantes dans les projets Flexgrid en cours et favorisera l'émergence de nouveaux projets multi-énergies autour de la donnée. Cette action inclut également des travaux en cours pour développer un socle numérique commun au niveau national voire européen (GT numérique du CSF NSE).

#### **b) Participer à l'action Diagnostic Flash Intelligence Artificielle (IA) Inter-Pôles :**

Capenergies participe à l'action collective « Diagnostic Flash IA Inter-Pôles » portée et coordonnée par le Pôle SCS pour le compte de la Direccte afin de sensibiliser et favoriser l'appropriation de l'Intelligence Artificielle par l'ensemble des PME de toutes les filières industrielles régionales. Capenergies s'engage à recruter 3 PME maximum et les faire bénéficier de l'action.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- o Sensibiliser collectivement les entreprises aux technologies IA et leurs opportunités ;
- o Accompagner les entreprises pour analyser et auditer les possibilités offertes par l'IA dans leur contexte individuel ;
- o Proposer un plan d'action pour intégrer l'IA dans leurs produits, services et processus ;
- o Suivre les actions recommandées.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_057-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

La première action de sensibilisation et de recrutement des entreprises sera lancée au 1er semestre 2021, les accompagnements seront réalisés à partir du 2ème trimestre 2021 jusqu'au 1er trimestre 2022. L'action se terminera au 2ème trimestre 2022 avec une session de restitution globale et le suivi des plans d'actions.

**c) Préparation d'un évènement européen dédié à la cyber sécurité pour l'énergie ;**

Au regard de l'importance croissante de cyber-sécuriser les systèmes énergétiques, Capenergies, à la demande de ses membres, est en train d'instruire une feuille de route « Cyber-sécurité pour l'énergie » en coopération avec la Smart Energy Alliance et le pôle SCS et, en lien avec le Comité Stratégique de Filière « Nouveaux systèmes énergétiques ». Celle-ci inclura notamment la création d'un évènement européen annuel dédié à la cyber-sécurité pour l'énergie et des dispositifs de montée en compétences pour les petites entreprises y compris pour les métiers de techniciens. Le thème abordé lors de l'évènement sera : « la cyber sécurité de la chaîne de valeur dans le secteur de l'énergie ».

L'objectif est de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de cyber sécurité pour l'énergie pour contribuer à la défense des infrastructures critiques.

Les acteurs qui seront impliqués dans l'évènement seront les principaux opérateurs européens, les fournisseurs d'équipements/services d'énergie et cyber sécurité et les différents organismes français et européens de référence dans l'énergie et la cyber sécurité.

Cet évènement pourra prendre place dans la feuille de route de la Région Sud, votée en octobre 2020.

**Actions phares identifiées pour 2021 : Calendrier prévisionnel indicatif du programme intégrant des actions**

<b>1er trimestre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage Flexgrid</li> <li>- Valorisation des « projets phares »</li> <li>- Mobilité : workshop couplage EnR-Mobilité</li> <li>- GT Logistique décarbonée</li> </ul>
<b>2eme trimestre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation des différentes cibles (collectivités, industriels)</li> <li>- Organisation d'évènements pour communiquer sur les résultats du programme Flexgrid si pertinent</li> <li>- GT Logistique décarbonée</li> <li>- un bureau Flexgrid si besoin</li> </ul>
<b>3eme trimestre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'offre de services pour les territoires selon initiative Rising Sud</li> <li>- Workshop circuit court de la mobilité à confirmer</li> <li>- Evènement Cyber sécurité européen pour les systèmes énergétiques</li> </ul>
<b>4eme trimestre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la nouvelle gouvernance selon les décisions prises</li> <li>- Participation à des salons nationaux ou internationaux selon la programmation (ou accompagnement des membres)</li> <li>- Evènement Logistique décarbonée</li> </ul>

❖ **Entreprises ciblées :** Les entreprises de la filière systèmes énergétiques optimisés du pôle, sur le territoire régional, soit environ 150 entreprises.

❖ Livrables et indicateurs au terme de la convention

Indicateurs	Livrables
Nombre de territoires sensibilisés	
Nombre de projets accompagnés vers les financements ou dispositifs OIR et montant total cumulé du portefeuille Flexgrid en fourchette	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents de reporting sur l'avancement des projets</li> <li>- Fiches sur les nouveaux projets</li> </ul>
Montant par projet des aides publiques obtenues et montant cumulé du portefeuille de projets pour les aides publiques obtenues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de communication et d'information (dont fiches des projets valorisés)</li> <li>- Evènement d'information</li> </ul>
Nombre de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre d'accompagnement vers les territoires</li> <li>- Bilan de Flexgrid (travail en 2020, mais qui ne sera conclu qu'en 2021)</li> </ul>
Estimation des retombées emploi	Mobilité
Nombre d'entreprises concernées (au total), dont Nombre de TPE/PME :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 2 à 3 ateliers du club mobilité</li> <li>- Evènement Pour une logistique décarbonée</li> </ul>
Recruter au moins 3 entreprises pour le diagnostic Flash IA	Evènement Cyber For Energy

**Contribution au plan Climat**

Cette action contribue à 100% au plan Climat (région neutre en carbone, moteur de croissance et eco-mobilité, patrimoine préservé)

**Coût axe OIR - Systèmes énergétiques optimisés : 290.132€ dont 145.000€ de subvention de la Région, dont pourcentage relevant du plan climat : 100%**

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20210211-2021-CT2-057-DE  
 Date de télétransmission : 22/02/2021  
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

# Dossier de demande de Subvention 2021

## Aix Marseille Métropole

### 4ème édition du colloque Energy for Smart Mobility

Le secteur des transports joue un rôle majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 au niveau national. Sa décarbonation fait partie des projets structurants du Contrat stratégique de filière Automobile, appuyé par le plan de relance national, avec le déploiement massif de la mobilité électrique, le développement des usages de l'hydrogène en mobilité, le déploiement de véhicules à faible empreinte environnementale, en favorisant une logique d'économie circulaire.

Sur le plan régional, l'éco-mobilité est le premier axe du Plan climat « Une Cop d'avance » de la Région Sud. De nombreux projets autour de la mobilité durable sont en cours d'étude ou de réalisation, sur terre, sur mer et au port (Ecale zéro fumée) et demain dans les airs.

#### ❖ Contexte et objectifs opérationnels :

Créé dans le cadre du programme Flexgrid de la Région Sud, avec notre partenaire Green Univers, les trois premières éditions du Forum européen « Energy for Smart Mobility », qui se sont tenues au Palais du Pharo à Marseille en 2018 et 2019 et en dématérialisée en 2020 (compte tenu du contexte sanitaire), ont connu un vif succès. En 2020, une nouvelle entreprise a rejoint le tour de table des sponsors, traduisant l'intérêt du colloque.

Il s'agit avec cette quatrième édition d'ancrer le colloque comme un rendez-vous européen incontournable et, d'en faire un élément de différenciation de la Région Sud en Europe et un marqueur de son plan climat « Une Cop d'avance » en soulignant le rôle pionnier et volontaire de la Région pour anticiper le mouvement irréversible de décarbonation de la mobilité déjà engagé.

Ce colloque s'inscrit également dans le cadre des actions Europe et International du pôle.

Les objectifs sont multiples :

- Valoriser au niveau international le savoir-faire des sociétés de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus généralement françaises dans les smart energy au service de la mobilité électrique, hydrogène et biocarburants ;
- Promouvoir les projets de ce secteur développés sur la Région Sud le cadre de Flexgrid ;
- Conjuguer conférences/interventions de haut niveau et rendez-vous BtoB ;
- Faire rayonner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur comme première « smart région d'Europe » dans le domaine de la mobilité durable toutes sources d'énergies propres confondues, et lui faire bénéficier en avant-première des expériences et perspectives françaises et internationales.

#### ❖ Descriptif détaillé de l'action (sous réserve du retour d'expérience complet de la 3ème édition avec le comité de pilotage de l'évènement prévu mi-novembre)

- Ligne éditoriale 2021 (à confirmer) : La base de la ligne éditoriale proposée est la suivante :  
« Accélérer le déploiement de la mobilité durable : les infrastructures et le déploiement de solutions innovantes et intelligentes, la convergence entre secteurs, les nouveaux services et leurs modèles économiques en appui aux plans de relance et en favorisant le décloisonnement des secteurs »
- La structure du programme du colloque (sur 1 ou 2 jours ; le budget présenté correspond à un colloque d'une journée)
- 3 conférences principales
- Des ateliers sur des thématiques spécifiques
- la participation de 2 voire 3 pays partenaires

- la promotion des solutions des startups :1 showroom et 1 concours (pitch)
- des rencontres d'affaires qualifiées
- 1 exposition et des visites
- une soirée de prestige lieu de rencontre des partenaires, sponsors et intervenants VIP le soir (très forte participation et haut niveau de satisfaction en 2018 et 2019), si le colloque se déroule sur 2 jours.
- **Les intervenants**: plus de 70 intervenants prévus (selon la durée retenue), parmi les leaders de l'Union Européenne, des entreprises et des pays partenaires.
- **Sponsors, Partenariats et Promotion de l'évènement**

Les sponsors des trois premières éditions (EDF, Enedis, CEA, HSBC, Omexom, Watson&Farley, Demeter, et GRTGaz) ainsi que la Métropole Aix-Marseille ont confirmé de manière informelle leur intérêt à renouveler leur soutien financier au colloque pour la prochaine édition.

- **Comité de pilotage**

Capenergies a mis en place un comité de pilotage dédié à cet évènement composé d'un représentant de la Région (des services techniques SDFS, STE service mobilité), de Capenergies, de Green Univers et des experts des sponsors actuels.

**Actions phares identifiées pour 2021** : Calendrier prévisionnel indicatif du programme (intégrant des actions sous réserve d'un financement complémentaire)

1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Workshop Couplage EnR-mobilité Préparation E4SM 4 <sup>e</sup> édition Réunions du GT Log décarbonée
2 <sup>e</sup> me trimestre 2021	Préparation E4SM 4 <sup>e</sup> édition Réunions du GT Log décarbonée
3 <sup>e</sup> me trimestre 2021	Workshop « Circuits courts de la mobilité » ? Préparation E4SM 4 <sup>e</sup> édition
4 <sup>e</sup> me trimestre 2021	Evènement Logistique décarbonée E4SM 4 <sup>e</sup> édition

# Dossier de demande de Subvention 2021

## Aix Marseille Métropole

### Hydrogène

**Contexte :** La dynamique, enclenchée depuis quelques années, autour du développement d'une filière Hydrogène a été confortée en 2020 par l'annonce d'un plan de soutien national historique, doté de 7,2 milliards d'euros. Ce plan national, articulé au plan européen sur le sujet, ouvre la possibilité d'un changement d'échelle des projets hydrogène initiés en Région. Les Assises régionales de l'hydrogène, organisées le 11 mai 2019 par la Région avec une contribution forte de Capenergies, en présence des acteurs locaux de la filière, ont lancé l'élaboration d'un plan d'action régional hydrogène, qui après validation fin 2020, passera en phase de mise en œuvre opérationnelle.

**Etat des lieux :** Depuis 2016, Capenergies accompagne les principaux projets structurants H2 en Région Sud, et anime l'écosystème de la filière, autour notamment du club H2SUD que Capenergies a mis en place en 2018. Capenergies peut ainsi offrir une passerelle entre l'écosystème H2 Régional, l'OIR Energies de Demain et les services de la Région. Capenergies a également réalisé des études pour certains acteurs et assure un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les projets HYNOVAR et HYGREEN Provence

Les objectifs opérationnels proposés pour l'année 2021 comprennent notamment :

- a) L'animation de l'écosystème « hydrogène » en Région avec notamment :
  - L'animation du club H2SUD, permettant d'entretenir et d'amplifier l'écosystème autour du développement de la filière H2 en Région, avec en 2021 l'organisation prévue de plusieurs rendez-vous thématiques sur les enjeux de structuration de la filière hydrogène et les différentes opportunités de financement
  - La participation, à bon niveau, à la création et à l'animation de la Délégation Régionale de France Hydrogène (ex-AFHYPAC) en Région, et l'articulation aux actions nationales de France Hydrogène (participation aux Groupes de Travail Territoires, Industrie et Modèles Economiques notamment) dont Capenergies est membre du Conseil d'Administration. La bonne articulation entre l'animation historique du pôle (Club Hydrogène Sud) et la nouvelle délégation régionale de France Hydrogène qui se créera en 2021 sera recherchée pour en renforcer la complémentarité.
  - La mise en relation et le cas échéant la fédération des acteurs régionaux auprès des instances nationales (ADEME, Task Force interministérielle, etc.) et européennes
  - L'accompagnement à la construction et à la mise en œuvre des stratégies hydrogène des Collectivités, via notamment l'organisation de sessions d'informations des élus sur les aspects réglementaires et de sécurité
- b) L'accompagnement des projets H2 en Région avec notamment :
  - L'accompagnement des projets existant pour lesquels Capenergies exerce le cas échéant une mission d'AMOA
  - L'accompagnement des projets existants ou nouveaux susceptibles de bénéficier des différents dispositifs nationaux et européens d'aide à l'innovation, en particulier l'AAP ADEME dédié « briques technologique et démonstrateurs » (350 millions d'euros) annoncé pour la fin 2020, le nouveau programme prioritaire de recherche ANR dédié (65 millions d'euros) et les AAPs européens Green Deal
  - L'accompagnement au montage de « hubs territoriaux d'hydrogène », susceptibles de bénéficier de l'AAP ADEME sur le sujet annoncé pour la fin 2020 et doté d'une enveloppe de 275 millions d'euros
- c) L'accompagnement au développement de la filière H2 en Région avec notamment :
  - L'établissement d'une cartographie détaillée des compétences des laboratoires de recherche régionaux sur l'hydrogène et leur mise en relation avec les industriels et territoires
  - La mise à jour de la cartographie des PME, ETI, ou unités de Grand Groupes implantés en Région sur la chaîne de valeur H2
  - La mise à jour de la cartographie des projets H2 en Région

- La contribution au GT attractivité lancé en 2020 et notamment la participation à l'identification d'opportunités de diversification de certaines entreprises régionales dans les domaines en question et à leur accompagnement le cas échéant
- La contribution à la consolidation et au développement d'une offre de formation régionale en matière d'hydrogène en lien avec les acteurs régionaux en présence et avec les Initiatives du CSF NSE et de France Hydrogène en la matière.  
L'accompagnement à une étude d'opportunité de création d'un « centre d'excellence » H2 (Incluant plateformes d'essais, modules de formation, etc.) en Région Sud, en lien avec les organismes de formation et de recherche (Mines ParisTech Sophia, CEA Cadarache, Ensosp, etc.) et les acteurs Industriels (Total à La Mede) susceptibles de bénéficier du soutien national à la création de campus des métiers et qualification hydrogène (30 millions d'euros) et le cas échéant de financements privés
- L'accompagnement au développement économique du territoire
  - Soit par l'implantation d'industries Hydrogène en Région,
  - Soit par croissance d'entreprises déjà positionnées sur la chaîne de valeur H2,
  - Soit par la diversification / pivotage d'autres entreprises présentes en Région (en lien avec les autres pôles et clusters éventuellement pertinents) : une action pourrait être construite avec l'UIMM et Novachim avec un financement spécifique
  - Soit par l'implantation de nouveaux acteurs Industriels H2 eu égard à la mise en valeur des atouts et attraits spécifiques de la Région

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES - Approbation d'une convention**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le

18 FEV. 2021